

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

24 janvier 1855

REVEREND MONSIEUR,—Je suis chargé par le gouverneur-général de vous informer, en réponse à votre lettre du 1er du courant, que son excellence est avisée que le gouvernement ne peut point accueillir des demandes de commutation de la part des ministres isolément, à moins qu'ils n'aient au préalable obtenu le consentement de l'église à laquelle ils appartiennent.

J'ai, etc.,
(Signé)

P. J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire.

Au révérend H. Gibson, Galt, C. O.

BUREAU DE POSTE DE MONT ALBION,

Township de Barton, C. O.

Qu'il plaise à votre excellence,

Comme je désire me mettre au fait des mesures à prendre pour effectuer la commutation de ma part dans les réserves du clergé, je prends cette occasion de vous prier respectueusement de vouloir bien, le plus tôt que vous le pourrez, me donner les renseignements désirés. Je désire aussi savoir pour quel montant je pourrai commuer, ayant 31 ans et jouissant d'une excellente santé. Avec les meilleurs souhaits pour vous, et en priant que les auspices favorables sous lesquels vous avez commencé votre noble carrière se continuent, et que les rapports que vous venez d'établir avec l'Amérique Britannique soient également avantageux pour vous et pour ces nobles provinces,

Je demande à me souscrire,

De votre excellence

Le très humble serviteur,

(Signé) WILLIAM JOHNSON,

V. D. M. de l'église presbytérienne du Canada,
en connexion avec l'église d'E c

A son excellence sir E. W. Head, Bart.

Etc., etc., etc.,

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

24 Janvier 1845.

REVEREND MONSIEUR,—Je suis chargé par le gouverneur-général de dire, en réponse à votre lettre sans date, reçue par son excellence le 8 du courant, qu'il est impossible pour le présent de déterminer la somme que vous avez droit de recevoir, dans le cas où vous effectueriez la commutation de vos émoluments en vertu de l'acte des réserves du clergé de la dernière session.

Je puis cependant ajouter que le gouvernement ne peut pas accueillir de demandes de commutation de la part des ministres isolément, à moins qu'ils n'aient au préalable obtenu le consentement de l'église à laquelle ils appartiennent.

J'ai, etc.,
(Signé)

P. J. O. CHAUVEAU.

Au révérend William Johnson,
V. D. M., Barton.